

LOI TRAVAIL ET SANTÉ

L'application pratique après la publication des décrets

Mardi 28 février 2017

8h30-11h00

Hôtel Mandarin Oriental
251 rue Saint-Honoré
75001 Paris

OBJECTIFS :

- Décrypter les nouveautés introduites par la loi Travail et ses décrets en matière de santé au travail
- Identifier les incidences pratiques de la réforme
- Bénéficier de conseils opérationnels pour mettre en place les nouvelles obligations

Parmi les nouveautés introduites par la loi Travail du 8 août 2016, un volet « médecine du travail » poursuit la réforme amorcée par la loi Rebsamen en allégeant les obligations de l'employeur en matière de suivi médical des salariés et vient également modifier en profondeur le régime de l'inaptitude.

Le texte opère aussi plusieurs changements relatifs au CHSCT, notamment un élargissement de ses missions et de nouvelles modalités de prise en charge et de contestation de l'expertise. Avec la publication des décrets, notamment celui du 27 décembre 2016 relatif à la modernisation de la médecine du travail, ces nouvelles dispositions sont entrées en vigueur au 1er janvier 2017, entraînant de profonds bouleversements au sein des entreprises.

Forum Legal & RH vous propose de faire le point sur les changements apportés par la réforme en matière de santé au travail et de vous accompagner dans la mise en œuvre opérationnelle de ces nouvelles règles. ■

INTERVENANTS

Hervé GOSSELIN

Membre de l'Inspection générale des affaires sociales
Ancien conseiller à la chambre sociale de la Cour de cassation
Co-auteur du rapport « Aptitude et médecine du travail »

Michel LEDOUX

Avocat associé, Michel Ledoux & Associés

Pierre-Yves VERKINDT

Professeur de droit,
Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

La matinée sera animée par
Aurélia DEJEAN DE LA BÂTIE,
docteur en droit, spécialisée en
santé au travail

Programme

8h00 **Accueil des participants**
Petit-déjeuner

8h30 **Début de la conférence**

LES NOUVELLES RÈGLES EN MATIÈRE DE SUIVI MÉDICAL DES SALARIÉS

- Suppression de la visite médicale d'embauche. Instauration d'une visite d'information et de prévention après embauche réalisée par un professionnel de santé : délai, objet et modalités
- Suivi médical : quelle périodicité des visites ? Adaptation pour les travailleurs handicapés, mineurs et travailleurs de nuit
- Renforcement de la surveillance des salariés à risque : mise en place d'un examen d'aptitude à l'embauche. Quels sont les postes concernés ? Quel est l'objet de l'examen ? Quels sont les cas de dispense ? A l'issue de cet examen, dans quel délai la visite doit-elle être renouvelée ?
- Le cas particulier des salariés temporaires et en CDD

PUBLICS CONCERNÉS

- Directeurs et responsables des ressources humaines
- Professionnels de la santé au travail
- Directeurs et responsables juridiques
- Juristes d'entreprise
- Avocats
- Représentants du personnel

LA REFORME DU DROIT DE L'INAPTITUDE

- Vers une simplification de la procédure de constatation : suppression du double examen médical, nouveau rôle du médecin du travail et nouvelles modalités de constatation
- Les relations entre employeur et médecin du travail : une nouvelle obligation de traçabilité ?
- Unification de la procédure pour inaptitude d'origine professionnelle et non professionnelle
- Conséquences de la réforme sur l'obligation de reclassement de l'employeur
- Nouvelles règles en matière de contestation de l'avis du médecin du travail : compétence du juge des référés, quel délai et quel objet du recours ?
- Va-t-on vraiment vers une simplification des obligations de l'entreprise ? Quid de la responsabilité à venir des employeurs ?

LES NOUVEAUTES RELATIVES AU CHSCT

- Ses nouvelles missions
- L'expertise : nouvelles modalités de prise en charge et des frais de contestation

Débat avec la salle

11h00 **Fin de la conférence**

Bulletin d'inscription

BULLETIN À RENVOYER - Par courrier :

Forum Legal & RH - 57 rue de Paris, 78100 Saint-Germain-en-Laye

Par E-mail : contact@forumlrh.fr Tél : 09 53 63 68 90

Oui, je m'inscris à la conférence d'actualité :

LOI TRAVAIL ET SANTÉ : L'application pratique après la publication des décrets

Mardi 28 février 2017 - Hôtel Mandarin Oriental, Paris

Tarif : 245€ HT soit 294€ TTC (Tarif groupe : nous contacter)

Règlement par chèque à l'ordre de FORUM LEGAL & RH

virement bancaire : CIC ST GERMAIN EN LAYE - IBAN : FR76 30066 10864 00020416101 84

BIC : CMCIFRPP

> **PARTICIPANT :** Mme M.

Nom :

Prénom :

Fonction :

Raison sociale :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél :

E-Mail :

> **INSCRIPTION GÉRÉE PAR :** Mme M.

Nom :

Prénom :

Fonction :

Tél :

E-Mail :

> **ADRESSE DE FACTURATION** (à compléter si différente) :

Raison sociale :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél :

Ce bon de commande complété vaut inscription définitive.

La signature du présent bulletin d'inscription emporte adhésion des CGV dont le client reconnaît avoir pris connaissance sur notre site www.forum-legal-rh.fr. Toute annulation doit nous être communiquée par écrit au plus tard 10 jours calendaires avant la date de la conférence, à défaut de quoi, elle sera intégralement facturée.

Cachet et signature obligatoires